



**MUNICIPALITE
DE
DONNELOYE**

ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'article 57 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, la Municipalité soumet à l'enquête publique complémentaire du 21 avril 2017 au 20 mai 2017, les modifications du

REGLEMENT

Elle met également en consultation, durant le même délai, le rapport d'aménagement selon article 47 OAT qui l'accompagne.

Le dossier est déposé au greffe municipal où il peut être consulté durant les heures d'ouverture des bureaux.

En application de l'article 58 LATC, les observations ou les oppositions ne peuvent porter que sur les modifications mises à l'enquête. Celles-ci peuvent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressés sous pli recommandé à la Municipalité de Donneloye durant le délai d'enquête.

La Municipalité